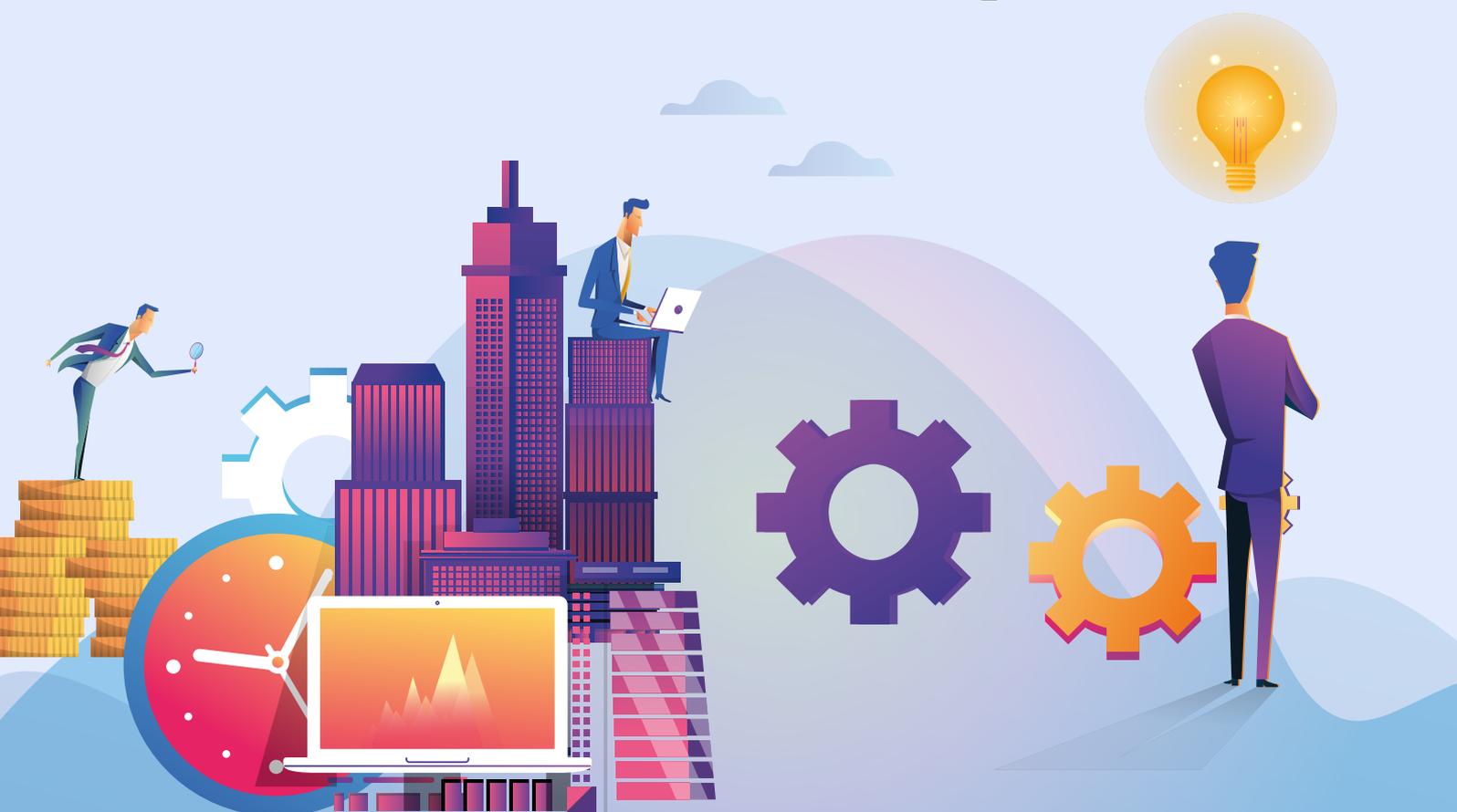


# LIVRE BLANC SUR LE DISPOSITIF DU PORTAGE SALARIAL



**S**UCCESS **P**ORTAGE

## Vivre autrement sa relation à l'emploi



# Sommaire



On compte aujourd'hui plus de **3,6 millions de travailleurs indépendants** qui pratiquent leur métier sous une grande variété de statuts. Qu'ils soient freelances, solos ou micro-entrepreneurs, le nombre de ces indépendants a augmenté dix fois plus vite que la population salariée. Les frontières et les modes de fonctionnement classiques des entreprises vacillent.

Concrètement, ces évolutions s'expliquent par plusieurs facteurs qui combinés, ont donné lieu à une

nouvelle ère d'emploi indépendant : **chômage de masse, travail précaire, facilitation du travail à la tâche et plus récemment la Covid-19.**

D'autre part, selon un récent sondage de la Tribune, la recherche d'un meilleur équilibre entre vie personnelle et professionnelle constituerait le principal argument (46 %) en faveur d'un statut d'indépendant : micro-entreprise, auto-entrepreneur, entreprise individuelle et portage salarial.

Plus de 50 % des jeunes et 47 % des 40-49 ans évoquent cette raison, comme bascule vers un mode de travail plus souple et indépendant.

Le volet financier est aussi cité par 40 % des répondants pour qui devenir indépendants, va être un moyen de gagner davantage.

Pour le reste, 34 % d'entre eux, misent sur le gain de flexibilité et la

liberté pour choisir leurs missions et leur mode de travail.

A la croisée de toutes ces demandes et bouleversements, le dispositif du portage salarial apparaît comme une solution pérenne pour profiter au mieux du statut d'indépendant tout en gardant les avantages du salariat. **Success Portage** vous en dit plus et vous accompagne dans ce beau projet.



# Qu'est-ce que le Portage Salarial ?

Le portage salarial est simplement une forme d'emploi hybride qui va permettre de coupler l'indépendance à un cadre sécurisant qui comprend les droits habituels des salariés dits « classiques » : **assurance maladie, retraite, assurance chômage.**

La personne qui va choisir le portage salarial - le porté - va pouvoir également recevoir une aide précieuse de la part de la société de portage qui va l'accompagner et s'occuper de toutes ses formalités administratives (contrat commercial, facturation, contrat de travail, fiche de paie...).

# Un DISPOSITIF innovant

## Une forme alternative d'activité : La relation tripartite

Le portage salarial va instaurer une relation dite tripartite entre l'entreprise de portage salarial, le travailleur indépendant - le porté - et les entreprises qui vont avoir recours à ces services.

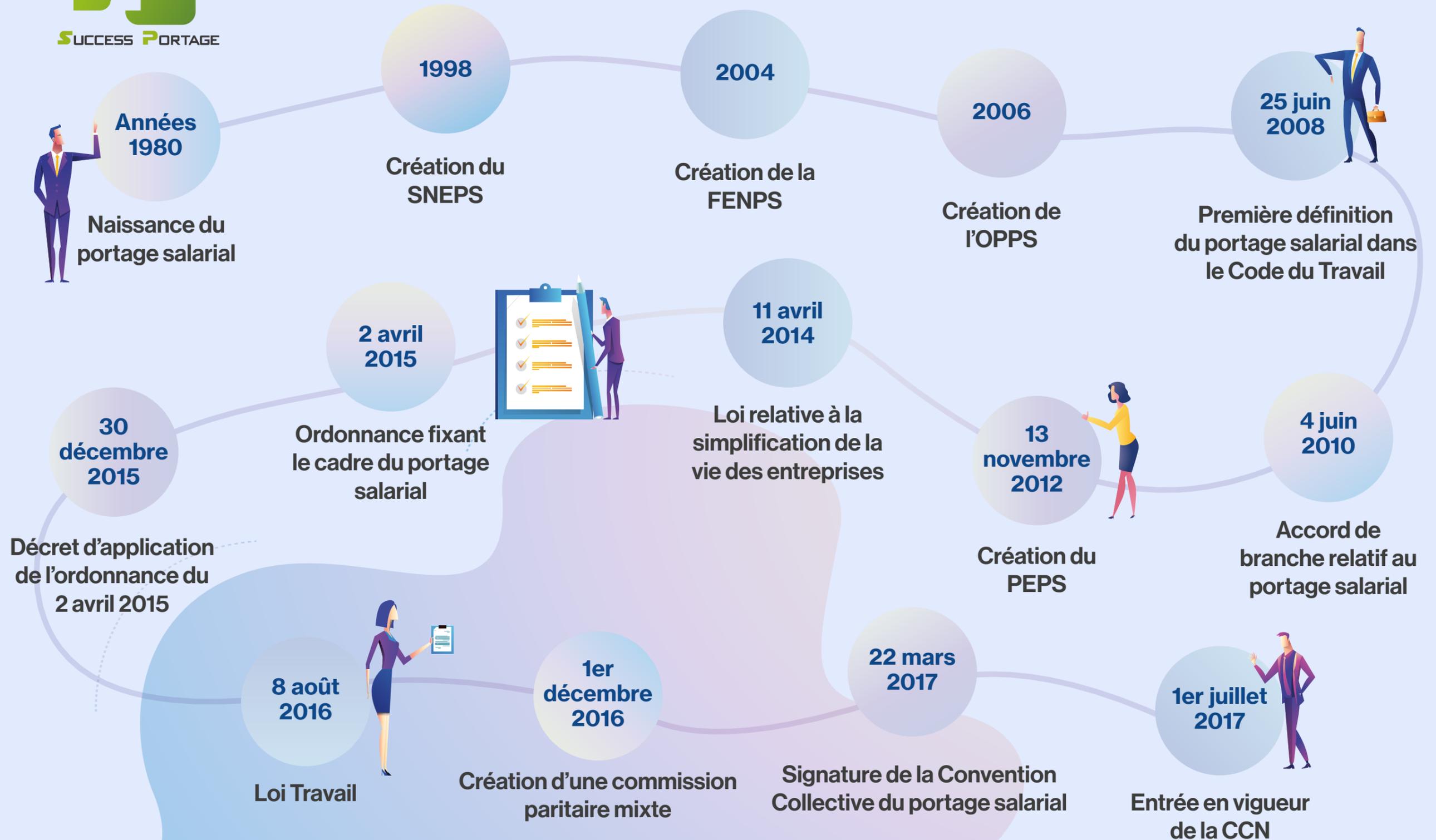
la sécurité et de la protection sociale attachées à ce statut : sécurité sociale, retraite, assurance chômage, prévoyance...

Ils ont donc une parfaite autonomie dans leurs actions commerciales et la réalisation de leurs missions auprès de leurs clients.

Les portés sont salariés de la société de portage et bénéficient de facto de



# Un cadre légal aboutit



## Une réponse qui séduit les nouvelles aspirations des actifs !

Si le contrat à durée déterminée brigue encore les premières places de l'emploi (85%), la demande de CDD est en perpétuelle progression depuis 2016 – **sources** : dares.travail-emploi.gouv.fr.

Les modalités d'exercice de l'emploi salarié sont donc en pleine évolution. L'essor important du télétravail - largement démocratisé depuis la crise du Covid-19 - le développement de la pluriactivité ainsi que l'emploi multi-employeur ont cristallisé

ces nouveaux enjeux, sur le marché du travail.

Des formes d'emploi aux frontières du salariat et du travail indépendant, comme le portage salarial, sont désormais des alternatives qui séduisent.

Celui-ci offre un statut sécurisant aux actifs qui souhaitent exercer une activité professionnelle de façon indépendante, en leur donnant accès au régime général de l'assurance maladie ainsi qu'au régime général de l'assurance chômage.

## Un outil des politiques d'emploi : La flexisécurité

La nécessité d'une bonne protection sociale, le besoin des salariés souhaitant plus d'indépendance et de flexibilité sont trois critères qui poussent le portage en première place pour répondre à ce besoin actuel de flexisécurité.

Ce statut hybride/hétéroclite mais surtout innovant combine les caractéristiques de l'activité indépendante et de l'activité salariée.

*En savoir plus !*

## Une forme d'emploi à part entière Portage salarial & salariat

Le porté va bénéficier de la même protection sociale qu'un salarié classique : retraite, assurance maladie, assurance chômage, etc. La seule différence se situe au niveau de son autonomie des démarchages de ses propres clients. Il a donc la

maîtrise de sa rémunération, qui est indexée sur le chiffre d'affaires qu'il réalise avec ses clients. Le salarié « classique » est lui, rémunéré en fonction de la politique salariale de son employeur.

## Portage Salarial & Intérim

Même s'ils peuvent présenter des points de ressemblance, le portage salarial et l'intérim obéissent en réalité à des logiques différentes. Contrairement à un intérimaire, le porté recherche ses missions et en négocie librement les honoraires auprès de ses clients.

Son salaire va dépendre directement de son chiffre d'affaires. Le salaire de l'intérimaire, lui, est déterminé par la politique salariale de l'entreprise cliente. Même si la relation tripartite

entre client, porté et entreprise de portage semble proche de celui de l'intérim (entre client, intérimaire et société d'intérim), la dynamique est là aussi différente.

La société de portage œuvre naturellement plus pour le porté que pour le client.

À l'inverse, la société d'intérim est au service du client final et non de l'intérimaire.



## Portage Salariale & création d'entreprise

Le portage salarial et l'entrepreneuriat comportent d'autres différences majeures. Dans le premier cas, la totalité des obligations juridiques, comptables et administratives sont assumées par la société de portage.

Elle va conclure un contrat de prestation de services pour chacune des missions que le porté va développer. Elle lui facture ses missions et verse le salaire au porté en déduisant les charges et commission : entre 5 et 10%.

En sus, l'entreprise de portage va proposer des formations et accompagner le porté tout au long de son activité. Ce dernier n'a

aucune responsabilité financière, celle-ci relevant de l'entreprise de portage.

En comparaison, l'entrepreneur est, quant à lui, soumis à des obligations juridiques, comptables, fiscales, sociales et administratives (formalités de création d'entreprise, tenue d'une comptabilité détaillée : déclarations TVA, calcul des charges URSSAF, établissement d'une liasse fiscale annuelle, suivi des cotisations RSI, facturation et recouvrement...) qu'il doit assumer seul ou avec l'aide d'un expert-comptable. Il peut aussi être responsable financièrement des dettes de son entreprise.

## Portage Salariale & micro-entreprise

Si le portage salarial partage avec le statut de la micro-entreprise une vraie simplicité de mise en œuvre, leurs dispositifs juridiques ne vont pas répondre aux mêmes objectifs.

La micro-entreprise va permettre à un actif de générer des compléments de revenu ou de tester une nouvelle activité. Son régime fiscal sera en conséquence soumis à un plafond de chiffre d'affaires annuel : 70 000 euros pour les prestataires de services.

Quant au portage salarial, il n'a aucune limitation de chiffre d'affaires. Pour prendre une autre différence significative : le micro-entrepreneur ne va pas bénéficier d'une aussi bonne protection sociale, ni de l'assurance chômage et va cotiser très faiblement à la retraite.

De plus, il reste responsable de son patrimoine personnel et des risques éventuels générés par sa société et doit, dans la plupart des cas, souscrire à une assurance responsabilité professionnelle, dont

le coût est souvent très élevé.

Par ailleurs, même si les obligations administratives de la micro-entreprise ont été nettement simplifiées, ce dernier reste assujéti à un certain nombre de formalités juridiques, comptables et fiscales : déclarations de création d'activité, facturation et recouvrement auprès

des clients, établissement d'une comptabilité, etc.

À l'inverse, le porté est totalement accompagné par la société de portage salarial qui assume l'ensemble de ces aspects, permettant à celui-ci de se consacrer à son cœur de métier et à son développement.

### Une solution adaptée à tous les actifs

Le portage salarial laisse une grande liberté quant à l'âge et au statut : travailleurs, cadres, ingénieurs, retraités ou jeunes diplômés. Vous pouvez être uniquement salarié porté ou le combiner avec une autre activité.

## Le portage salarial s'adresse à

- L'indépendant/freelance en recherche d'un haut niveau de protection sociale.
- Le formateur indépendant qui peut se soulager des démarches administratives.
- L'entrepreneur qui souhaite tester son projet.
- Le cumul emploi/retraite pour un complément d'activité ou une constitution de droits.
- Le jeune diplômé qui souhaite se constituer une première expérience professionnelle.
- Le salarié en activité qui recherche une évolution de carrière ou un complément d'activité.
- La personne en recherche d'emploi qui organise son retour vers une activité professionnelle.



# Sécurité et Souplesse

## Un statut protecteur pour le porté

Le porté signe des contrats de travail - CDD ou CDI - avec l'agence de portage et des contrats de prestation commerciale avec ses clients. Il bénéficie d'une rémunération versée sous forme de salaire et d'une indemnité d'apport d'affaires. Cependant, il n'est pas rémunéré lors des périodes sans prestation. Le porté possède à part entière le statut de salarié, et bénéficie, par conséquent, de la sécurité liée à ce statut, notamment en matière de couverture sociale, avec :

- L'accès à l'assurance chômage
- L'accès au régime général d'assurance maladie
- L'accès à une complémentaire santé négociée à un tarif groupe
- L'accès à un contrat de prévoyance collective
- La garantie de pouvoir bénéficier du versement d'allocation retour à l'emploi (ARE) en cas de rupture du contrat de portage salarial
- La constitution de droits à la retraite (régime général et complémentaire)

Cette forme d'emploi permet aussi d'optimiser le projet professionnel du porté grâce à l'efficacité des services sur mesure proposés par la société de portage, mais également via l'accompagnement et l'accès aux formations professionnelles qu'elle propose.

## Développer son activité avec le portage salarial

Être salarié en portage est un excellent moyen pour développer progressivement une activité d'indépendant.

**Avec l'intermédiation de la société de portage, le salarié porté va pouvoir :**

- Créer son activité sans créer de structure juridique
- Constituer et conserver sa propre clientèle
- Se consacrer exclusivement à son métier
- Gérer son emploi du temps en harmonie avec sa vie sociale
- Valoriser son image
- Ne pas perdre de temps sur des tâches administratives, comptables, fiscales etc.

- Ne pas risquer son patrimoine personnel
- Bénéficier du statut salarial (sécurité sociale, prévoyance, retraite, et l'assurance chômage)
- Transformer le « handicap » de l'âge en atout (l'expérience est valorisée pour un consultant)
- Intégrer la dynamique d'un réseau d'experts
- Bénéficier d'une assurance responsabilité civile professionnelle
- Bénéficier de la certification unique organisme de formation de la société de portage lorsque celle-ci en est dotée
- Bénéficier d'un régime de prévoyance

## Une solution souple pour l'entreprise cliente

Le portage salarial peut répondre aux besoins d'expertise et de compétences de toutes les entreprises. Elles peuvent ainsi centraliser la gestion de leurs prestataires auprès d'un seul interlocuteur qui saura assurer une mise en œuvre rapide des conditions contractuelles. La relation tripartite

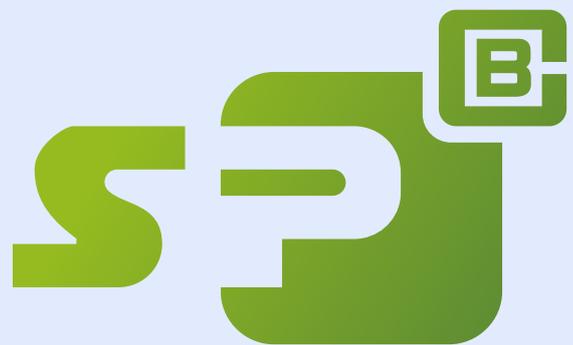
entre l'entreprise cliente, le consultant/salarié porté et son entreprise de portage salarial est sécurisée par la loi et la convention collective du portage salarial : il n'y a pas de risque de requalification en contrat de travail avec cette nouvelle forme d'emploi, quand le cas de recours est respecté.

## Entreprises, trouvez des experts indépendants !

Le portage salarial permet de répondre aux différents besoins des entreprises : externalisation, besoin ponctuel, mission nécessitant une expertise spécifique, besoin de développement immédiat... Les portés sont directement opérationnels. D'un point de vue comptable et administratif, le recours au portage salarial est neutre en facturation en comparaison d'une externalisation classique. Pour l'entreprise, le dispositif est synonyme d'une véritable maîtrise des coûts dans le cadre des projets qu'elle souhaite mener car le tarif est négocié directement avec le porté.

En plus du tarif, le contrat de prestation comprend la durée et la nature de la mission, le lieu d'exercice, etc. Il n'y a donc aucune mauvaise surprise pour l'entreprise cliente. De plus, la démarche est très simple. L'entreprise cliente doit conclure avec l'entreprise de portage salarial, un contrat commercial relatif aux prestations que le porté réalisera. L'entreprise cliente n'aura ensuite qu'à régler des factures d'honoraires, l'entreprise de portage salarial se chargeant de tous les autres aspects administratifs.

[En savoir plus !](#)



**SUCCESS PORTAGE**

**La Tour Black Pearl, 14 rue du Général Audran**

**92400 - COURBEVOIE**

**Tél. : 01 77 49 29 64 | 06 09 57 68 20**

**contact@successportage.fr**

**[www.successportage.fr](http://www.successportage.fr)**

